

# MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

04.74.53.19.38

[stcysurlehone@gmail.com](mailto:stcysurlehone@gmail.com)

[www.stcysurlehone.fr](http://www.stcysurlehone.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mars 2017

### INFORMATIONS COMMUNALES N° 02/2017

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Michel MONTMEAS, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINE, Michèle ROUBIN, Stéphane RECORIS, Marie-France AVALLET, Laurent SOY, Noëlle DE MARIA, Sébastien SCHNEIDER, Pascale BRECHARD, Vincent DELLOYE, Isabelle OLIVER, Frédéric FRANCE, Diane MOURIER

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la Mairie le 13 mars dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

#### ⇒ **Commune nouvelle**

Dans le cadre de la réflexion sur une éventuelle fusion de notre commune (avec Ste Colombe et St Romain en Gal), Mme le Maire a convié M. François Boucly, Maire des Abrets en Dauphiné, commune nouvelle issue de la fusion des Abrets, Fitialieu et La Bâtie-Divisin. Des échanges ont eu lieu avec l'ensemble du Conseil Municipal afin de comprendre les différentes étapes du processus de fusion et d'en apprécier ses avantages.

Communiqué suite à l'article du Progrès du 19 février :

Mme le Maire tient à préciser que contrairement à ce que l'idée générale de l'article semble indiquer, aucune décision n'a encore été prise concernant la fusion des « 3 Saints », il s'agit pour l'instant d'une réflexion générale dans un contexte national favorisant la cohérence territoriale. Ce n'est qu'à l'issue d'une période de prospective que la décision sera soumise à un vote du Conseil Municipal.

#### ⇒ **Fusion des intercommunalités : positionnement de la commune de St Cyr sur le Rhône**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Demande à Monsieur le Préfet du Rhône d'engager la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois
- Emet le souhait d'une date d'entrée en vigueur de la fusion le 01 janvier 2018

Vote en faveur : 15, vote contre : 0, abstention : 0

#### ⇒ **Rénovation de l'école : Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)**

Le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une demande de subvention au titre du FSIL pour un montant de 86 640€ (24% du total des travaux prévus pour la rénovation de l'école)

#### ⇒ **Trésorerie : Taxes et produits irrécouvrables**

Une délibération est prise pour inscrire au budget 2017 le montant de 4681,42€ pour le non recouvrement de titres émis en 2012, 2015 et 2016.

#### ⇒ **Travaux sur Chemin rural des Chanavaries / Malataverne**

Le conseil municipal donne l'autorisation aux propriétaires d'une parcelle constructible pour réaliser des travaux d'accès à la parcelle, travaux qui seront pris en charge par les propriétaires. Le chemin restera rural à l'issue des travaux. Vote en faveur : 14, vote contre : 0, abstention : 1

#### ⇒ **SYDER : Modification des statuts**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la modification des statuts, approuvée par le SYDER lors de sa dernière assemblée générale, concernant la composition du comité syndical et l'intégration d'une compétence optionnelle (Infrastructure de charges des véhicules électriques ou hybrides rechargeables).

⇒ **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**

Afin d'être en conformité avec la réglementation, une délibération est votée par le Conseil Municipal pour définir les indemnités des élus en fonction de l'indice brut *terminal* de la fonction publique (1022) et non plus de l'ancien indice (1015) : 43% pour le Maire et 16,5% pour les Adjoints.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Important** : Les associations du Restaurant Scolaire et du Comité des fêtes recherchent des **bénévoles** pour faire fonctionner leur bureau.

*Sans votre futur engagement, le Restaurant Scolaire risque de disparaître et les repas confiés à un prestataire extérieur !*

- **Rappel : ELECTIONS**

- Présidentielles : 23 avril et 7 mai (de 8h à 19h)

- Législatives : 11 et 18 juin

Vous pouvez dès à présent télécharger sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) vos procurations et les amener à la Gendarmerie d'Ampuis pour enregistrement.

- **La bibliothèque communique :**

*Réorganisation :*

- Samedi matin ouverture de 10h à 12h30 (au lieu 12h)

A l'occasion de votre visite, vous découvrirez un aménagement plus convivial qui vous permettra d'échanger vos impressions sur nos ouvrages autour d'un petit café, d'un thé ou d'un verre de jus fruits accompagné de petits gâteaux.

- Les horaires des autres permanences restent inchangés.

*Achats de livres :*

- Vous en trouverez la liste complète sur le site de la Mairie : rubrique CADRE DE VIE.

*Activités :*

- Soirée liseurs – Sang d'encre

- Le moment des mots

- Initiation au bridge

- Crochet et dentelle

- Renseignements à la bibliothèque aux heures d'ouverture tél : 04 74 78 19 53

- **Atelier Poterie : Stage de poterie**

Quelques parents nous ont demandé s'il pouvait y avoir des cours de poterie pendant les vacances scolaires. Nous pensons organiser un stage pour les enfants de 5 à 12 ans.

Le stage sera organisé du **mardi 18 au jeudi 20 avril et du mardi 25 au jeudi 27 avril de 14h30 à 16h30**. Il nous faut un minimum de 5 enfants et un maximum de 8. Tarif **30 €** pour les 3 jours.

Vous pouvez contacter **Mychèle au 06 22 36 54 64** si vous êtes intéressés **avant le vendredi 7 avril**.

- **CCRC – Point Information Jeunesse / Jobs d'été**

Information collective PIJ le 5 avril à Ampuis, le 12 avril aux Haies, le 25 avril sur St Cyr/Rhône et sur Echalas

Atelier du 19 avril : « 1ers pas vers l'entreprise », à Condrieu animé par le Greta : comment se présenter à une entreprise, comment ajuster son cv et lettre de motivation aux jobs d'été/stage/alternance

Forum des jobs d'été le vendredi 28 avril 2017 de 9h à 13h à Vienne.

- **CCRC – Environnement**

Pour une demande de carte de déchèterie, une poubelle cassée, un dépôt important de déchets verts un seul numéro le : **0800 803 904**

- **Classe en 7** : réunion le **3 mai** à 20h00 Salle des associations
- **L'A.L.C. communique** :

**Vous avez du TALENT**

Peinture, sculpture, poterie, mosaïque, verre, bijoux, encadrement, chapeaux de lampe, art de l'aiguille : dentelle et crochet, broderie et patchwork, ....

Même si vous ne vous considérez pas comme un artiste, faites-vous connaître en venant à la réunion organisée par l'A.L.C. en vue d'une exposition en novembre le

**Mardi 4 avril 2017 à 20h00 à la Salle des Associations en mairie.**

En cas d'impossibilité, appelez le 06 88 30 45 64 ou par mail [coquerelle3@orange.fr](mailto:coquerelle3@orange.fr)

- **Opération « Tranquillité vacances »** : *durant toutes les vacances, la Gendarmerie Nationale veille !* Mais, cela ne doit pas vous empêcher de prendre toutes les mesures de sécurité pour éviter cambriolage ou vol durant cette période. Quelques conseils :
  - Signaler la période de votre absence à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.
  - Informer vos voisins de votre absence.
  - Donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres ...
  - Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur
  - Se méfier des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF ou GDF qui peut être fausse.De façon générale, nous vous demandons de signaler systématiquement à la gendarmerie (**17**) toute présence suspecte de personne ou de véhicule surtout si les individus que vous voyez vous sont inconnus. Nous vous invitons à relever les caractéristiques des véhicules aperçus (marque, type, couleur, immatriculation) et à nous les communiquer. Imprimé à compléter (disponible en mairie) et à déposer à la gendarmerie d'AMPUIS.
- **Carte nationale d'identité** : De nouvelles modalités de délivrance **à partir du 21 mars**  
Modernisation de la délivrance des cartes d'identité dans le Rhône : à partir du 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) seront désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.  
Vous pourrez effectuer une demande de Carte Nationale d'Identité dans l'une des 36 communes du département du Rhône (liste disponible sur [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)), **à la mairie de Vienne ou dans les Maisons de quartier** :
  - 7, bis rue des Frères GRELLET - l'Isle 38200 VIENNE - 04 74 31 19 40
  - 15, bis avenue Jean de la Fontaine – Malissol 38200 VIENNE - 04 74 16 16 50
  - 4 bis, rue Nicéphore Niepce – Estressin 38200 VIENNE - 04 74 31 19 20Pour gagner du temps et faciliter sa démarche dans les mairies, il sera possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (à compter du 21 mars <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>).
- **Les déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique (notamment autour de la salle des fêtes). Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.  
En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 €).
- **Pompier d'Ampuis** : Matinée saucisses-tomme daubée, **le dimanche 26 mars** à partir de 9h00 à la caserne des pompiers.